Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Monuments en déshérence

Par Sigfrido Lezzi, rédacteur

Lorsque nous avons décidé de présenter à nos lecteurs la restauration du château de Prangins, nous étions conscients de la difficulté de mettre en évidence cette démarche particulière. Nous avons rapidement compris que l'exercice requiert une connaissance étendue des caractéristiques du bâtiment existant et des techniques de construction. Au lecteur non averti, le constat peut paraître anodin et il ne rend pas pleinement compte de l'humilité des architectes qui se sont employés à résoudre les problèmes posés par la dégradation de cet ancien bâtiment. Classé monument historique en 1965, le château de Prangins a été construit par le baron Louis Guiger sur les vestiges de précédents ouvrages. Les investigations archéologiques ont mis en évidence huit étapes de construction avant l'édification du présent château. De manière récurrente, on peut dire que les diverses interventions que les archéologues ont identifiées nous interpellent. Avec insistance, celles-ci nous renvoient au regard particulier que notre époque pose sur les traces des anciennes constructions.

A titre d'exemple, nous citerons ici la « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites » établie à Venise en mai 1964 :

« Article 3 / La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre que le témoin d'histoire. »

A ce propos, nous nous sommes souvent interrogés sur les qualités qu'un ouvrage doit présenter pour obtenir l'appellation de « monument historique », puisque, à l'instar de l'Académie française, ce sont souvent de très anciennes constructions qui obtiennent cette reconnaissance suprême. Aujourd'hui, il semble qu'une conscience nouvelle s'éveille et l'architecture de certains bâtiments plus récents attire l'attention de nos autorités.

Relevons ici la restauration de Bellerive-Plage, à Lausanne, ou encore celle du cinéma Manhattan, à Genève. C'est une évolution que l'on se plaît à souligner ; en effet, l'exercice est beaucoup plus complexe qu'il peut y paraître au premier abord. La recours à des intervenants qui bénéficient d'un haut degré de culture historique ne suffit plus ; il faut encore que ceux-ci soient capables de porter un regard critique et éclairé sur les ouvrages plus récents. C'est là une approche nouvelle, qui requiert à n'en pas douter toute l'attention des architectes indépendants... d'esprit.